

Commune de PLASSAC-ROUFFIAC
Compte-rendu
Séance du vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi dix juillet à 20h30

Le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Serge DAVID

Date de la convocation du conseil municipal:06 juillet 2020, sur demande de la Préfète, Mme Marie LAJUS

Présents : Serge DAVID, Marie-Odile AURIAU, Daniel MAGNIER, Fabien LAGARDE, Damien AUDOIN, Pascal COTTREAU, Julien GAURIEAU, Isabelle ARNAUD, Delphine LAURAIN

Absent excusé : Alain LAPOUGE (pouvoir donné à Serge DAVID), Marie-Christine LE TURDU (pouvoir donné à Fabien LAGARDE)

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Avant le début de la séance est proposé par le président de séance de rajouter deux points à l'ordre du jour :

point 5 : délégué oméga

point 6 : désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Ces points sont validés à l'unanimité par les membres du conseil.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h40, l'ordre du jour est le suivant :

1- désignation des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales

2- délégués fourrière

3- mandat au CDG 16 pour la santé et la prévoyance

4- modification du délégué du SDEG

5 - délégué oméga

6 - désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

7 – Questions et informations diverses

Secrétaire de séance : Delphine LAURAIN

1- Désignation des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales

Le président de séance fait lecture du courrier de la préfecture de la Charente pour cette élection qui doit se tenir le 10 juillet 2020 ainsi que du texte régissant les élections des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales

Le bureau pour cette élection est constitué comme suit :

président : Serge DAVID en sa qualité de maire,

secrétaire : Delphine LAURAIN

bureau : Pascal COTTREAU et Daniel MAGNIER, en leurs qualités d'aînés, Julien GAURIEAU et Damien AUDOIN et leurs qualités de benjamins du conseil municipal.

Chaque personne a pris part au vote à l'appel de son nom sur bulletin libre pour chaque désignation.

Élus à l'unanimité absolue (11 voix pour 11 voix exprimées) :

Serge DAVID, Délégué
Marie-Christine AURIAU, 1^{er} suppléante
Damien AUDOIN, 2 ème suppléant
Fabien LAGARDE, 3 ème suppléant

Le procès verbal du vote est rempli en 3 exemplaires.

2 – Délégués fourrières

Après explication de ce rôle et consultation de l'assemblée sont désignés à l'unanimité absolue :

Delphine LAURAIN, titulaire
Isabelle ARNAUD, suppléante

3-Mandat au CDG 16

Lecture faite par monsieur le maire du courrier reçu en mairie afin de donner pouvoir ou non au CDG16 dans l'optique de rechercher le meilleur rapport qualité/prix (appel d'offre) pour nos agents en poste en matière de santé et prévoyance.

Vote à l'unanimité pour donner mandat au CDG16.

4- Modification du délégué SDEG16

Lors du conseil municipal du 06/06/2020 avaient été élus :

Damien AUDOIN, titulaire
Pascal COTTREAU, suppléant

Ce point est un rectificatif de la séance du 06/06/2020.

Tous les conseillers valident ce point.

5 – Désignation délégué oméga

Rappel des actions d'Oméga en faveur de la médiation.

Désignation à l'unanimité absolue d'un délégué afin de participer au conseil d'administration : Serge DAVID.

6 - Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Plassac-Rouffiac étant une commune de moins de 500 habitants, désignation par le conseil d'un titulaire et d'un suppléant pour les listes électorales en préfecture en lien avec le tribunal.

Titulaire : Alain LAPOUGE

Suppléant : Delphine LAURAIN

6 – Questions et informations diverses

* Grand Angoulême : Xavier BONNEFOND a été élu à l'unanimité au 1^{er} tour, il sera donc maire d'Angoulême et président de la communauté de commune

* saisie de la mairie : une concession du cimetière avait été vendu avec construction d'un caveau, cette concession avait été rétrocédée à un autre administré avec installation de ses défunt.

Nécessité de remise à jour par la mairie des titres de propriété sur la base des justificatifs qui ont été présentés.

*Quatre concessions au cimetière ont été vendues, suite au COVID-19 les documents administratifs ont pris du retard, tout a été régularisé.

*Problème de voisinage, le conseil est en attente du retour du Procureur de la République par le biais des gendarmes pour les suites éventuelles à mettre en œuvre.

* Les panneaux des noms de rues ne sont toujours pas livrés alors que le matériel pour les planter est disponible.

* Vitesse dans le bourg : de nombreux véhicules circulent avec des vitesses qui semblent excessives, en particulier dans le bourg, ce point sera à étudier dans un conseil ultérieur.

* arrêt de bus dit de « la vierge » : de nombreuses personnes stationnent à l'heure du bus pour Angoulême sans qu'il y ait d'emplacement réservé pour le bus ou pour les véhicules, il sera nécessaire de faire un point avec la mairie de Voulgézac

Fin de la séance à 23h55